

# L'accidentologie vétérinaire au cœur d'un procès

## JUSTICE

Suite à une morsure violente par un chien croisé bullmastiff et dogue argentin de 75 kg, le 22 juillet 2014, notre consœur Christelle Teroy-Waysbort et son mari Eric Waysbort ont déposé plainte contre la propriétaire « *qui ne manifesta ni assistance ni compassion malgré la violence de l'attaque* » précisent-ils.

La morsure de notre consœur a eu de nombreuses suites médicales et psychologiques : quatre interventions chirurgicales, double fracture ouverte initiale et fracture pathologique neuf mois plus tard sur foyer d'ostéite, de longs mois de souffrance physique et psychologique.

« *Tous les acteurs institutionnels et professionnels que nous avons contactés nous ont déconseillé d'entreprendre une quelconque action en justice, qui serait vouée à l'échec du fait du transfert de garde juridique du vétérinaire* », précisent nos confrères.

C'est donc seuls qu'ils se sont lancés dans une procédure qui a abouti à un jugement correctionnel rendu le 27 juin.



DR  
▲ **L'Association de protection vétérinaire compte aujourd'hui plus de 160 adhérents.**

La propriétaire du chien était poursuivie pour « *blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois* ».

Même si une relaxe pénale a été prononcée, la propriétaire du chien a été condamnée sur l'action civile, le tribunal correctionnel de Meaux l'ayant déclarée « *entièrement responsable des faits qui ont fondé sa poursuite* ».

## Entreprendre les démarches

Elle a été condamnée à payer plusieurs milliers d'euros à notre consœur (indemnité provisionnelle et frais de procédure).

La Caisse primaire d'assurance maladie a réclamé plusieurs dizaines de milliers d'euros en dédommagement des frais chirurgicaux, médicaux et indemnités de salaire, une demande qui sera jugée par la suite.

« *La procédure a permis de démontrer que l'accidentologie en milieu vétérinaire n'était pas une fatalité et qu'il était indispensable d'entreprendre toutes les démarches utiles*

pour se protéger et se défendre », soulignent nos confrères.

Suite à cette affaire, ils ont fondé, en novembre 2015, l'Association de protection vétérinaire dont l'objet est de contribuer à faire diminuer l'accidentologie dans la profession vétérinaire.

Elle compte aujourd'hui plus de 160 adhérents et rencontre de nombreuses personnalités institutionnelles et politiques afin de faire remonter les problématiques d'accidentologie. ■

Site Internet :  
[www.assoprotectvet.fr](http://www.assoprotectvet.fr)

